

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/01

Nombre de Conseillers

En exercice : **10**

Présents : 10

Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le VINGT SEPT JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 20/01/2026

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Hervé ALIX

Délibération publiée le 30/01/2026

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA VENTE AUX ENCHÈRES DE LA LICENCE IV ET DU MATÉRIEL DU COMMERCE

L'EURL AU PO'TAGER étant en liquidation judiciaire depuis le 26 novembre 2025, la commune de JARNOSSE envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques de la licence IV et du matériel du commerce multiservice du village dont elle est propriétaire des murs. En effet cette acquisition permettra de trouver plus facilement un repreneur afin de poursuivre l'activité du commerce.

Pour ce faire, il convient de prévoir un budget maximum de 11 500 € frais inclus.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE PARTICIPER le 18 février 2026 à la mise en vente aux enchères publiques de la licence IV et du matériel du commerce
- D'AUTORISER M. le Maire à soutenir une enchère pour un montant de 10 000 € maximum.
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder au paiement dans la limite de 10 000 € et des frais annexes dans la limite de 1 500 €.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Fait à JARNOSSE, le 27 janvier 2026

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Hervé ALIX

